

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité

Direction de l'Insertion

1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET****OBJET : Action "dynamique d'accès aux soins et à la santé" : convention avec l'association pour le développement local du pays de Martigues (APDL).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association pour le développement local du pays de Martigues (APDL) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

L'association APDL propose l'action « dynamique d'accès aux soins et à la santé » en faveur de 40 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur le territoire du pôle d'insertion Istres-Martigues-Marignane-Vitrolles et, particulièrement, sur les communes de Martigues, de Port-de-Bouc et de Saint-Mitre-les-Remparts.

Il s'agit de construire une dynamique d'accès à la santé et à la remobilisation sociale. L'action est planifiée sur douze mois, soit deux sessions de six mois à raison de 20 BRSA par session et s'articule de la manière suivante :

- 1) un accompagnement individuel composé : d'un bilan personnalisé identifiant les freins médicaux et les attentes du BRSA, d'entretiens réguliers et d'un entretien de clôture visant à finaliser un plan individualisé de santé ;
- 2) un accompagnement collectif concomitant organisé en ateliers collectifs sur la thématique santé (bilan de santé, addictions diverses, nutrition, etc.) et en ateliers « à la carte » adaptés aux problématiques santé de chacun (diabète, maladies cardio-vasculaires, bucco-dentaires, etc.).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment (pour rappel, dans le cadre de leur parcours, les BRSA bénéficient le cas échéant de plusieurs préconisations) :

*Bilan final de l'action du 12/12/2018 au 11/12/2019 :*

44 BRSA ont été accompagnés et sont sortis de l'action :

- 38 BRSA orientés vers des actions d'accompagnement social ;
- 23 BRSA orientés vers des démarches de santé (nutrition, suivi psychologique, addictions, maladies spécifiques, etc.) ;
- 11 BRSA orientés vers l'action RSA TH (travailleurs handicapés) ;
- 3 BRSA orientés vers un chantier d'insertion ;

- 11 BRSA orientés vers un accompagnement à l'emploi.
- 6 BRSA ont été renouvelés sur l'action.

*Bilan intermédiaire de l'action du 12/12/2019 au 30/06/2020 (objectifs dans le cadre du plan de soutien au secteur associatif 2020 : accompagner 27 BRSA) :*

25 BRSA intégrés ont bénéficié de diverses prescriptions dans le cadre de leur parcours telles que :

- 2 orientations vers l'action RSA TH (travailleurs handicapés) ;
- 1 orientation vers un chantier d'insertion.

22 BRSA ont été renouvelés sur l'action compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a entraîné la suspension des ateliers collectifs et des entretiens individuels. Néanmoins, une veille téléphonique a été mise en place par le travailleur social et la psychologue afin de maintenir le lien social, ainsi qu'un accompagnement aux démarches administratives, une aide à la subsistance et à la lutte contre les troubles de santé.

Il est proposé de renouveler cette action du 12/12/2020 au 11/12/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent. L'augmentation du financement (1 735 €) est liée à la revalorisation des indices de rémunération des personnels affectés à l'action.

Ce rapport concerne le financement de l'APDL selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 41 735 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL